



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité



l'Assurance
Maladie



santé
famille
retraite
services

Dossier de presse
Le 3 février 2022

mon ESPACE SANTÉ

Décollage
imminent
pour découvrir
un nouvel
espace



Olivier Véran, **Ministre des Solidarités et de la Santé**

La France est prête à prendre le virage numérique en santé. Prête pour une révolution qu'elle n'avait pas connue depuis la mise en place de la carte Vitale il y a 25 ans. Prête alors que le numérique s'est mis au service de la protection des Français face à une crise inédite à le mettre désormais au service de leur santé au quotidien. Prête à assurer la sécurité et la confidentialité de nos données de santé selon nos principes éthiques.

Engagement du président de la République, Mon espace santé apporte des réponses à des questions que, patients comme professionnels de santé, nous nous posons tous les jours. Et si je n'avais plus à retrouver mon ordonnance parce qu'elle ne quitte pas mon téléphone ? Et si je pouvais facilement consulter les antécédents de mon patient ? Et si je n'avais pas à m'inquiéter avant une consultation de savoir si j'emporte les bons documents car ils sont tous déjà à portée de main depuis un espace en ligne sécurisé et dont je suis le seul propriétaire ? La force de Mon espace santé, c'est qu'il s'est nourri des usages pour permettre à chacune et à chacun de disposer de son propre espace de santé en ligne, sécurisé, où stocker ses données et documents de santé et interagir avec ses médecins.

Les champs qu'ouvrent Mon espace santé en matière de suivi de santé, de prévention, d'amélioration de prise en charge ou d'innovations sont immenses. Après deux années consacrées à son développement, nous sommes prêts à proposer un outil adapté aux usagers et aux praticiens, un outil fiable et sécurisé, qui garantit notre souveraineté et protège chacun dans ce qu'il a de plus précieux. Les moyens sont là et forts des investissements historiques du Ségur de la santé en matière de numérique, nous sommes prêts à relever un défi qui nous projette collectivement dans le système de santé du XXI^e siècle.

Alors oui, la France est prête pour partir à la conquête du numérique en santé. Les Français l'attendent.

Thomas Fatôme, Directeur Général de l'Assurance Maladie

Connaissez-vous la date de naissance de la carte Vitale ? C'était en avril 1998, les premières cartes Vitales étaient distribuées en Bretagne. Elles étaient dotées de 4 ko de mémoire...

Avril 1998, février 2022. Presque 25 ans après ce qui fut une innovation dans la vie quotidienne des Français, nous lançons aujourd'hui Mon espace santé. Ce nouveau service public numérique est appelé à transformer en profondeur la relation qu'entretient chacun avec la gestion de ses informations de santé et à rentrer aussi dans notre vie de tous les jours. Sécurisé et hébergé en France, il offre à chaque assuré d'un régime d'assurance maladie en France la faculté de gérer lui-même ses données de santé et d'échanger en toute sécurité avec les professionnels de santé qui le suivent. En d'autres termes, il permet à chacun d'être acteur de sa santé.

Nous avons tiré avec les équipes de la Délégation du numérique en santé les enseignements des expériences passées. Grâce à l'opt out, nous changeons de logique pour avoir très rapidement une très large majorité d'assurés qui disposeront d'un espace de santé numérique. Grâce au Ségur numérique, les professionnels de santé en ville et à l'hôpital seront équipés de logiciels adaptés et seront incités à alimenter Mon espace santé.

Et parce que nous allons continuer à accompagner tous les acteurs de cette transformation, notamment ceux parmi nos assurés qui sont éloignés du numérique, nous créons les conditions afin d'enclencher un cercle vertueux qui verra l'alimentation de Mon espace santé développer les usages qui eux-mêmes favoriseront la construction des canaux d'alimentation. Voilà le pari ! Ce lancement est un commencement. Dans les prochaines semaines, arriveront un catalogue d'applications et un agenda médical. Avec la montée en charge des nouvelles applications numériques autour de la e-prescription, de la dématérialisation de la carte Vitale, nous entrons de plein pied dans une utilisation du numérique en santé qui va transformer les organisations et les parcours de soins.

Avec Mon espace santé, nous explorons de nouveaux univers... Vers l'infini et au-delà !

Laura Létourneau, Déléguée ministérielle au Numérique en santé

Dominique Pon, Responsable ministériel au Numérique en santé

La feuille de route ministérielle du numérique en santé lancée en avril 2019 avait pour ambition de restructurer en profondeur la e-santé en France. En l'inscrivant dans un cadre de valeurs humanistes, éthiques, souveraines et citoyennes. En impliquant dans un pacte de confiance l'ensemble des parties prenantes, professionnels de santé, industriels et associations de patients. En associant les citoyens aux grands choix politiques, y compris de façon directe via le comité citoyens du numérique en santé. En finançant au travers du programme Ségur Numérique (2 Md€ issus de l'Union européenne) la mise à niveau des logiciels des professionnels de santé pour les rendre ergonomiques et interopérables. En formant et en accompagnant les professionnels de santé dans le partage sécurisé des données de santé pour les parcours de soin. En soutenant l'innovation et la construction d'une Europe de la santé. En ouvrant à tous les Français « Mon espace santé », un nouveau service public national destiné à devenir dans les prochaines années le carnet de santé numérique de tous les Français.

Tous ces objectifs ont été tenus dans les délais annoncés grâce une formidable mobilisation collective et nous remercions ici l'ensemble des acteurs impliqués qui ont travaillé jour et nuit sur ces sujets depuis trois ans !

Il nous reste bien sûr encore beaucoup de défis à relever pour que se développent les usages du numérique en santé en France, pour accompagner les personnes les plus éloignées du numérique, pour continuer de construire notre souveraineté numérique. Nous continuerons d'y travailler avec humilité, mais aussi avec confiance et détermination, convaincus que l'ouverture de Mon espace santé à tous les Français est une étape clé qui permettra à la France de devenir d'ici quelques années un pays exemplaire sur le numérique en santé.

« MON ESPACE SANTÉ » LE NOUVEL ESPACE NUMÉRIQUE POUR MIEUX GÉRER SA SANTÉ

Projet emblématique de la feuille de route « Accélérer le virage numérique », présentée par le gouvernement et l'Assurance Maladie en 2019, **Mon espace santé se déploie au niveau national au premier trimestre 2022**. Ce nouveau service numérique rend la main au citoyen pour gérer sa santé et lui permet de réunir en un seul et même endroit toutes les informations, documents, données de santé et outils dont il a besoin.

L'usage des services numériques en santé (plateformes de télémédecine, objets connectés, systèmes d'information tels que SIDEP ou Vaccin Covid, application Tous anticovid, etc.) a été fortement accéléré avec la crise sanitaire. Mon espace santé s'inscrit pleinement dans cet environnement en forte évolution et **répond aux attentes d'outils qui simplifient, optimisent et accélèrent la gestion de la santé et des parcours de soins**.

MON ESPACE SANTÉ : un service numérique attendu par les assurés

3 personnes sur 4
sont favorables
à la création automatique
de Mon espace santé

8 personnes sur 10
en attendent
un parcours
de santé facilité

7 personnes sur 10
sont intéressées
par les services
de Mon espace santé

Source : enquête de France Assos Santé, de juillet 2021¹

Mon espace santé répond à un double objectif :

- Donner à chaque usager un **espace sécurisé et facile** d'accès dans lequel il peut ajouter et consulter ses documents et informations de santé et les partager avec les professionnels de santé qui le suivent ;
- Favoriser la **continuité des soins** pour mieux soigner en ville comme à l'hôpital, grâce au partage sécurisé des informations dans le respect des droits du patient.

Cet espace numérique personnel qui a vocation à devenir le **futur carnet de santé numérique** des patients, contient un « **coffre-fort sécurisé** » où sont classés tous les documents de santé (ordonnances, résultats de biologie, dossier d'hospitalisation,...), progressivement alimenté automatiquement par les médecins, laboratoires, hôpitaux, etc. Il comporte également un **profil médical** où l'usager peut remplir ses informations personnelles (allergies et antécédents familiaux, utiles en cas d'hospitalisation urgente par exemple) et mettre à jour ses constantes (tension, glycémie,...). Il renferme aussi un **carnet de vaccination** et une **messagerie** pour sécuriser les échanges du patient avec les professionnels et établissements de santé qui le prennent en charge.

Hébergées en France, les données de Mon espace santé sont hautement sécurisées et restent la **propriété de l'usager** qui décide quels professionnels de santé peuvent avoir accès à ses documents, et les documents qu'il accepte de partager.

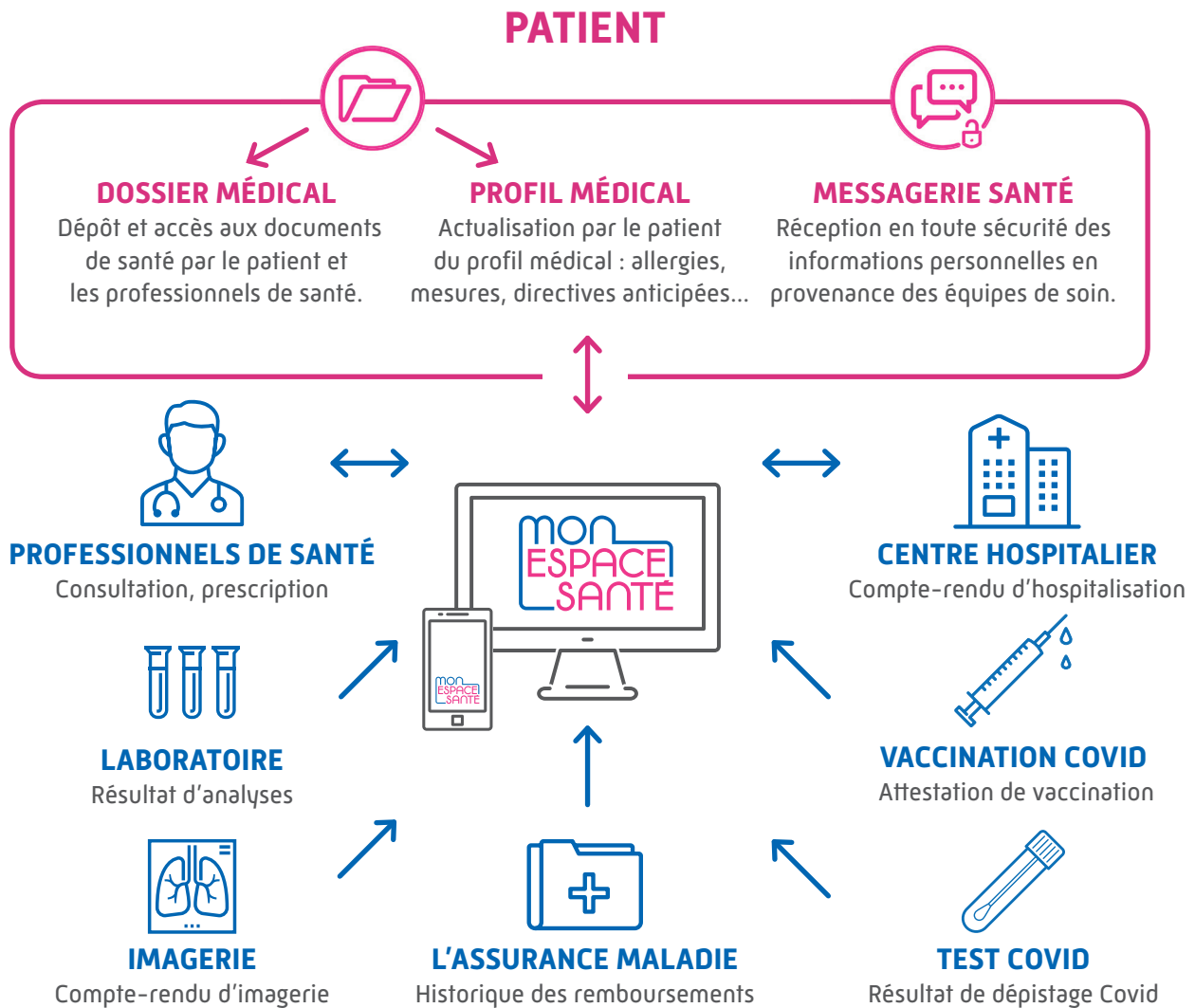
Progressivement, Mon espace santé s'enrichira de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles données. Courant 2022, les usagers auront à leur disposition un **agenda médical** qui leur permettra d'avoir une vision globale de leurs rendez-vous médicaux, y compris leurs rappels de vaccinations et de dépistages, ainsi qu'un **catalogue de services et d'applications** référencés par les pouvoirs publics.

En parallèle, dans le cadre du Ségur de la santé, des engagements inédits sont déployés, tant au niveau de **l'accompagnement des acteurs de santé et des personnes éloignées du numérique** (formation aux logiciels médicaux, médiation numérique auprès des usagers, etc.) qu'en matière de soutien financier (aides à l'équipement de logiciels connectés à Mon espace santé, incitations financières à l'usage, etc.) pour que Mon espace santé devienne au cours des deux prochaines années un outil central au service de la prévention et des soins.

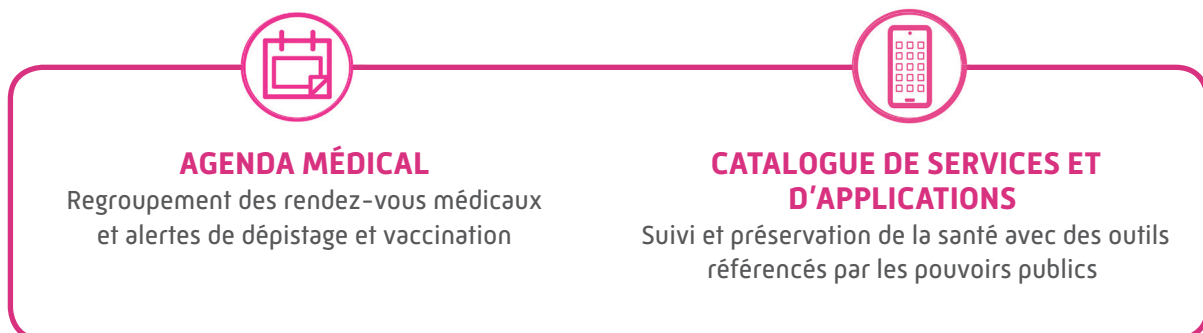
1. https://www.france-assos-sante.org/communique_presse/les-francais-et-la-e-sante-un-usage-en-progression-propice-au-deploiement-de-mon-espace-sante-mais-un-fort-besoin-dinformation-et-daccompagnement/

MON ESPACE SANTÉ AU CŒUR DES DONNÉES DE SANTÉ DU PATIENT

Conçu avec et pour les usagers, Mon espace santé est un service **simple à utiliser**, avec **une interface ergonomique et intuitive**, accessible via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
Dès début 2022, l'usager a accès à deux fonctionnalités essentielles au suivi de son parcours de soin : **le dossier médical et la messagerie de santé**.



2 nouvelles fonctionnalités verront le jour courant 2022 :



INTEGER

QUATRE FONCTIONNALITÉS POUR ÊTRE ACTEUR DU SUIVI ET DE LA PRÉSERVATION DE SA SANTÉ



LE DOSSIER MÉDICAL

Dans les « Documents », l'**usager peut ajouter facilement tous les documents qu'il juge utiles** (ordonnances, certificats médicaux, résultats d'examens de biologie, etc.) pour ne plus les perdre. **S'il avait précédemment un Dossier Médical Partagé (DMP), il y retrouvera l'intégralité de son contenu.** Son médecin traitant, son pharmacien, son chirurgien et tous les autres professionnels de santé qui le suivent, **pourront lui envoyer ses documents.** La partie « profil médical », à **la main de l'usager**, lui permet d'indiquer, par exemple, ses antécédents familiaux, ses allergies, ses vaccinations, etc. Il peut **télécharger une synthèse de son profil médical** au format PDF pour **la transmettre aux professionnels de santé de son choix.**



LA MESSAGERIE SANTÉ

Garantissant **la sûreté et la confidentialité des échanges**, cette fonctionnalité permet à l'usager d'échanger des informations et des documents avec les professionnels de santé qui le suivent, en ville comme à l'hôpital. **L'échange se fait à l'initiative du professionnel de santé** et lui permettra, par exemple, d'envoyer un renouvellement d'ordonnance, une lettre d'orientation médicale, une convocation en amont d'un séjour à l'hôpital à laquelle le patient pourra répondre, etc. **Aucune action de l'usager n'est demandée pour créer son adresse e-mail**, celle-ci lui est attribuée automatiquement à l'activation de Mon espace santé.



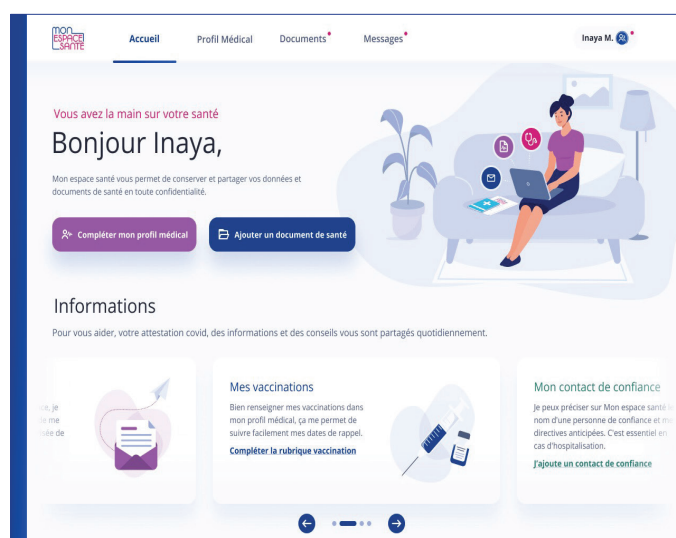
L'AGENDA MÉDICAL

L'agenda permet de **centraliser en un seul endroit les rendez-vous médicaux et de partager simplement, et de façon sécurisée, ce calendrier avec les professionnels de santé** qui assurent son suivi. A terme, l'usager pourra recevoir des rappels personnalisés pour les vaccins et dépistages recommandés par exemple.



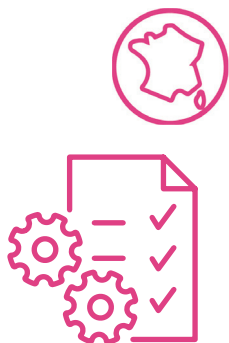
LE CATALOGUE D'APPLICATIONS ET DE SERVICES

Tous les services et applications de santé disponibles dans ce catalogue auront au préalable été **vérifiés et référencés par les pouvoirs publics.** Certains services pourront proposer à l'usager **d'activer des échanges de données avec Mon espace santé pour enrichir leur profil médical ou améliorer le service rendu.**



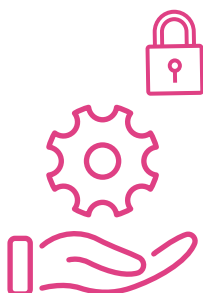
DES DONNÉES SÉCURISÉES ET UN ACCÈS CONTRÔLÉ PAR L'USAGER

Hébergement, sécurité et traitement des données



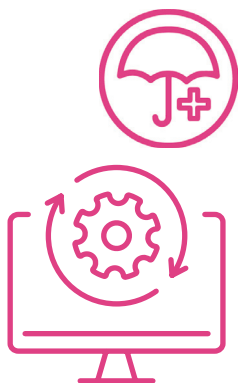
- Les données personnelles de santé contenues dans Mon espace santé sont **hébergées en France** sur des serveurs répondant aux plus hautes normes de sécurité (notamment la certification « hébergeur des données de santé » - HDS).
- Leur **confidentialité et leur sécurité** sont garanties par le ministère des Solidarités et de la Santé et l'Assurance Maladie, avec un accompagnement de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI).
- Des « bug bounty » sont en cours de réalisation avec le collectif YesWeHack.
- Le traitement de ces données sensibles à caractère personnel est soumis aux standards RGPD et fait **l'objet d'une surveillance de la CNIL**.

Accès aux données



- Seuls les citoyens et les professionnels de santé qui les accompagnent peuvent accéder aux données de santé à caractère personnel.
- **L'État, l'Assurance Maladie, les assurances et mutuelles, les employeurs n'ont aucun accès aux données.**
- **Les données sont chiffrées.**
- Des travaux sont en cours sur la publication du code source de Mon espace santé.

Traçabilité et contrôle des accès



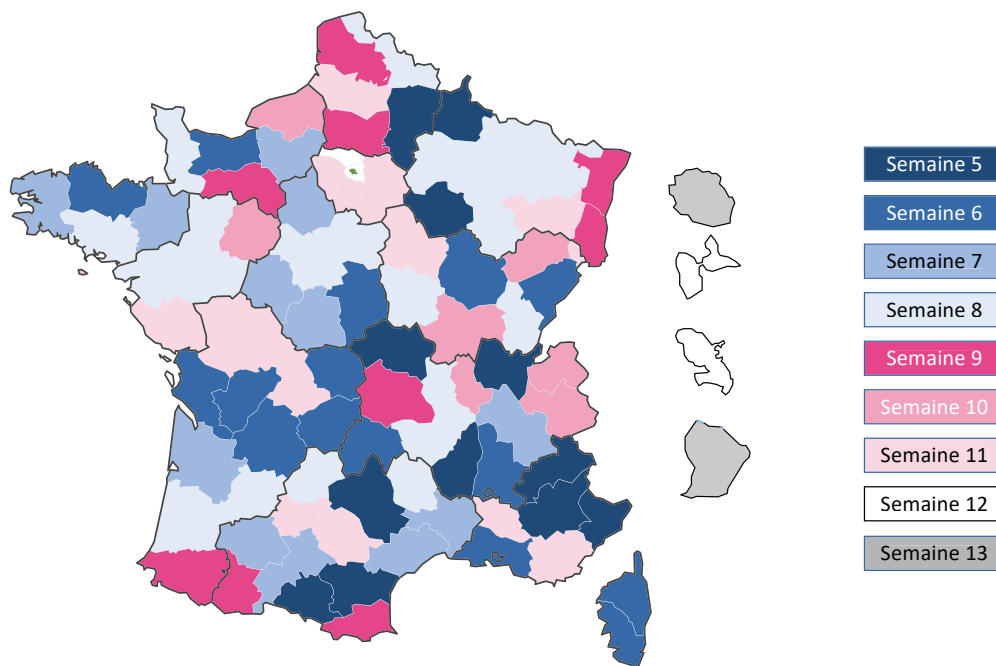
- Les accès par les professionnels de santé sont possibles uniquement avec le **consentement de la personne**.
- Ils sont soumis au **secret médical** et encadrés par la « matrice d'habilitation » qui définit, avec précision, le type de documents auquel chaque professionnel de santé peut accéder en fonction des informations qui lui sont utiles pour la prise en charge du patient.
- L'utilisateur est averti à chaque fois qu'un document est envoyé ou modifié dans son dossier médical ou lorsqu'un professionnel de santé accède à ses informations de santé.
- **Il peut choisir de masquer des informations ou de bloquer l'accès à un professionnel ou un établissement de santé** (sauf à un médecin traitant qu'il aurait pro-activement désigné dans Mon espace santé).
- Un historique des activités permet à l'utilisateur de savoir qui a consulté ses données.

UNE CRÉATION SIMPLE POUR UN SERVICE ACCESSIBLE À TOUS

Du 31 janvier à fin mars, **65 millions de notifications (par e-mail ou courrier) seront envoyées** à l'ensemble des bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français pour leur présenter le service et les informer que, sans action de leur part, leur profil Mon espace santé sera créé automatiquement dans un délai de six semaines.

Les assurés pourront alors choisir de l'activer immédiatement, ou de s'opposer à sa création automatique en se rendant sur <https://www.monespacesante.fr/> Pour cela, il leur suffit de se munir de leur **carte Vitale et du code provisoire** présent dans l'e-mail ou le courrier. En cas de besoin, ils peuvent appeler le 3422, le numéro de téléphone support dédié à cette opération, pour solliciter de l'aide.

Ces envois seront réalisés progressivement par départements selon leur numérotation, dans un ordre croissant :



Les assurés ont également la possibilité d'activer leur compte sans attendre leur notification en se rendant sur <https://www.monespacesante.fr/> et en demandant à générer un code dans le parcours d'activation*.

À tout moment, indépendamment de sa décision initiale, l'assuré peut activer ou clôturer son profil. Les documents et informations enregistrés dans Mon espace santé resteront sa propriété.

Un accompagnement spécifique pour les plus éloignés du numérique

Des partenariats inédits et massifs entre les acteurs « santé » et les acteurs de l'inclusion numérique sont en cours de déploiement pour accompagner les usagers à la prise en main de Mon espace santé.

Le **réseau des caisses de l'Assurance Maladie** pourra répondre aux questions des assurés sur l'activation de leur espace santé et les orienter vers les dispositifs d'accompagnement.

Les **4 000 conseillers France Services** recrutés pour favoriser l'inclusion numérique dans les territoires et **divers acteurs de la médiation numérique** (aidants du réseau « aidants connect », sociétaires de la MedNum, « hubs territoriaux pour un numérique inclusif »...) sont par ailleurs en cours de formation à Mon espace santé pour être en mesure d'accompagner les citoyens qui en ont besoin.

Enfin, toutes les personnes et organismes bénévoles désireux d'aider leurs concitoyens à l'utilisation de Mon espace santé seront fédérés par des coordinateurs régionaux recrutés pour l'occasion par les Agences régionales de santé (ARS) et les groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé (GRADEs).

*Cette action est possible à condition que l'assuré dispose d'une adresse e-mail enregistrée auprès de son régime d'assurance maladie.

UN SERVICE CONSTRUIT AVEC LES CITOYENS ET L'ÉCOSYSTÈME DE SANTÉ

Afin d'obtenir un service numérique facile à utiliser et qui réponde aux besoins de tous, le développement de Mon espace santé a mobilisé des usagers, des établissements de santé, des professionnels de santé et des éditeurs de logiciels.

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations (ANSSI) et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ont activement participé à la construction de Mon espace santé, dans leur rôle de conseil et de contrôle. Leurs contributions ont permis de garantir que le service respecte bien les règles à l'état de l'art en termes de sécurité et de confidentialité des données.

A chaque étape du développement du service, des tests ont été réalisés avec des utilisateurs finaux pour améliorer en continu l'ergonomie et la simplicité d'usage du service.

Les représentants des professionnels de santé et les associations de patients ont été concertés dans la définition des grands principes d'utilisation du service (confidentialité des données, organisation des documents, contrôle des accès à la main du patient...).



Afin d'associer largement les citoyens à la construction de ce nouveau service public, le ministère des Solidarités et de la Santé a mis en œuvre une démarche de démocratie participative, animée sous la forme d'une conférence de consensus courant 2021. L'avis de ce « comité citoyen du numérique en santé » est publié sur le site de l'Agence du numérique en santé. Plus de 60% des contributions des citoyens ont été directement prises en compte dans la construction de Mon espace santé. Le reste des propositions est en cours d'instruction. Il fixe un cadre citoyen pour les évolutions à venir du service.

« L'année dernière, le ministère nous a associés aux travaux du comité citoyen. Dans ce format de démocratie sanitaire appliquée aux enjeux du numérique, nous avons élaboré les conditions de réussite de ce qui est la pièce centrale de la stratégie du numérique en santé, à savoir Mon espace santé. Chacun, chacune d'entre nous allons avoir notre coffre-fort, où nous pourrons entreposer l'ensemble de nos données de santé. Et grâce à une messagerie sécurisée, nous pourrons échanger avec les professionnels de santé de notre choix. »

Gérard Raymond, président de France Assos Santé.

Enfin, dans le cadre du Ségur de la santé, les éditeurs qui outillent les professionnels et les établissements de santé font évoluer leurs logiciels afin que les acteurs du secteur puissent échanger avec leurs patients simplement et en toute sécurité via la messagerie santé ou le dossier médical de Mon espace santé. Les professionnels et établissements de santé reçoivent par ailleurs des financements pour s'adapter à ces nouveaux usages.

FAVORISER L'ALIMENTATION DE MON ESPACE SANTÉ PAR LES PROFESSIONNELS ET ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Médecins, pharmaciens, hôpitaux, laboratoires d'analyse de biologie médicale ... Tous ont un rôle essentiel pour **alimenter le dossier médical** de Mon espace santé et envoyer aux patients leurs documents de santé utiles, en particulier en cas d'urgence.

Pour cela, dans le cadre du Ségur de la santé, un investissement sans précédent de **2 milliards d'euros** a été engagé pour **moderniser les logiciels métiers** des soignants (libéraux, hospitaliers, et du médico-social), afin de les rendre **interopérables** et **compatibles** avec Mon espace santé (DMP, messageries sécurisées de santé). Ces évolutions ont été **co-construites avec les professionnels de santé**, afin que les logiciels soient les plus ergonomiques et faciles d'utilisation.



A partir de 2022, tous les professionnels pourront ainsi bénéficier **gratuitement** d'une **mise à jour** de leur **logiciel métier**.

Ces investissements doivent permettre d'accélérer de façon significative le partage des données de santé, avec un objectif d'atteindre **250 millions de documents médicaux envoyés annuellement aux patients dans Mon espace santé d'ici 2023, soit 25 fois plus qu'actuellement**.

UN SERVICE ÉPROUVÉ ET DÉJÀ AMÉLIORÉ AVANT SON DÉPLOIEMENT NATIONAL

Les assurés de trois départements - la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique et la Somme - ont pu, en avant-première, expérimenter le service.

L'objectif de cette phase pilote était de tester techniquement le service en grandeur réelle pour l'améliorer avant sa généralisation.

A fin octobre, Mon espace santé était ouvert à 3,3 millions de personnes résidant dans ces départements. **Moins de 1 % (0,7 %) des assurés se sont opposés à son ouverture.**

Pour observer les usages du service, des professionnels et établissements de santé ont participé en tant que bêta testeurs à cette première étape.

Leurs retours d'expérience montrent en premier lieu **que la création automatique de Mon espace santé a apporté un changement d'échelle important pour les professionnels de santé** qui, ne se posant plus la question de savoir si leur patient possède un DMP, prennent le réflexe de l'alimenter dès que nécessaire. Le nombre de DMP alimentés par les établissements pilotes a été multiplié par deux ainsi que le nombre de documents ajoutés. De même pour les laboratoires de biologie médicale qui ont enrichi deux fois plus de DMP, avec le double de documents.

Egalement déployée à grande échelle, **la messagerie santé entre professionnels de santé (en ville ou en établissement) et patients a permis de créer de nouveaux cas d'usages** avec par exemple l'envoi de la convocation à un examen, le renouvellement d'ordonnance, l'envoi des plans de soins...

Les tests ont également permis d'enrichir le service en rubriques, d'éprouver son ergonomie, de perfectionner la messagerie (gestion des destinataires, partage du profil médical et des documents par message), ou encore d'affiner les modalités d'articulation entre le DMP et Mon espace santé.

Ils témoignent :



Dr Stéphane Foulon, médecin généraliste en MSP (Amiens-80)

Convaincu que les outils numériques sont bénéfiques pour les patients, j'ouvrais déjà systématiquement un DMP à ma patientèle. Désormais avec Mon espace santé, lorsque j'en ai un nouveau, c'est encore plus simple, il me suffit de passer sa carte Vitale dans mon logiciel et j'ai directement accès à son DMP. Actuellement, j'ajoute une dizaine de documents au quotidien dans le DMP. Avant, j'avais le réflexe de créer un Volet de Synthèse Médicale (VSM) et de l'alimenter pour mes patients ayant des maladies chroniques, maintenant on va essayer de le faire chaque année pour une grande majorité des patients.



Coralie Duchene, infirmière libérale (Castanet-Tolosan - 31)

Avec Mon espace santé, on va gagner en temps et en fluidité dans l'échange d'informations avec les patients et aussi entre soignants, avec les médecins de ville et le monde hospitalier. Pour le suivi des plaies chroniques par exemple, il est simple de partager des comptes rendus aux services hospitaliers via le DMP d'un patient. Grâce à la messagerie, le patient que je suis peut aussi m'envoyer une photo de sa plaie, ce qui permet de lui renvoyer directement une ordonnance s'il a besoin de nouveaux pansements.



Philippe Bonhomme-Pasqua, usager de Mon espace santé (Villefranche-de-Lauragais -31)

Tous les membres de ma famille possédaient déjà un DMP et trouvaient déjà intéressant de retrouver ses documents de santé au même endroit. Il y a quelques années j'ai eu un grave problème de santé, et j'ai tout ajouté par moi-même. Avec Mon espace santé, c'est encore plus simple de le faire, l'outil est facile à utiliser. Quand je vais à l'hôpital, les professionnels de santé peuvent le consulter et me prendre en charge plus efficacement. A l'inverse, je peux suivre et lire les documents qui ont été déposés dans mon dossier médical, les comptes rendus d'hospitalisation par exemple.

PLUS DE FONCTIONNALITÉS, PLUS DE DONNÉES : MON ESPACE SANTÉ CONTINUERA D'ÉVOLUER DANS LES PROCHAINS MOIS

Le déploiement national de Mon espace santé n'est que la première étape de vie d'un service amené à s'améliorer en continu. Dès les prochains mois, des améliorations verront le jour :

1^{er} trimestre 2022



Sortie de l'application mobile Mon espace santé.

[Issue du comité citoyen] Ajout du calendrier vaccinal notamment dans le carnet de vaccination des enfants.

Alimentation automatique du carnet de vaccination par le système national Vaccin Covid.

Possibilité d'associer des documents de santé aux hospitalisations de son profil médical pour faciliter leur classement.

Début des travaux sur l'ouverture du code source de Mon espace santé.

[Issue du comité citoyen] Mise en place d'un réseau de médiateurs capables d'accompagner les usagers dans la prise en main de Mon espace santé.

[Sécur] Accompagnement des professionnels et établissements de santé à l'alimentation du dossier médical et à l'envoi de messages sécurisés dans Mon espace santé.

2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2022



Ouverture du catalogue de service et possibilité pour l'utilisateur d'autoriser les premiers échanges avec les services référencés de son choix.

Mise en ligne de l'agenda médical alimenté par l'utilisateur et les services référencés qu'il a autorisés.

[Issue du comité citoyen] Possibilité de remplir ses directives anticipées et ses volontés directement dans son profil médical.

Possibilité d'associer des documents de santé à son profil médical pour faciliter leur classement.

Ajout du carnet d'adresses des professionnels ayant accepté d'être contactés par la messagerie santé.

[Issue du comité citoyen] Affichage de conseils de prévention personnalisés dans Mon espace santé.

Accès des professionnels aux documents de leur patient sur dmp.fr grâce à la e-CPS (notamment à l'hôpital).

[Sécur] Début de l'alimentation automatique du dossier médical de Mon espace santé par les hôpitaux, les médecins de ville, les biologistes et les pharmaciens grâce au programme Sécur.

[Sécur] Accélération des échanges par messagerie santé entre les utilisateurs de Mon espace santé et les professionnels de santé.



Possibilité pour les professionnels de santé en établissement d'accéder au dossier médical de leur patient directement dans leur logiciel.

Ajout des documents produits par les établissements médico-sociaux (grille d'évaluation de l'autonomie, plan personnalisé d'accompagnement et de soin...).

[Issue du comité citoyen] Affichage des rappels dans le carnet de vaccination pour tous les vaccins.

Possibilité pour le professionnel ou l'établissement de santé de demander simplement un accusé de lecture quand le patient a ouvert le message envoyé.

Possibilité pour les professionnels de santé d'envoyer un évènement de santé (rendez-vous ou rappel) par messagerie sécurisée de santé.

Possibilité de se connecter à Mon espace santé avec France Connect.



[Issue du comité citoyen] Possibilité de déléguer l'accès à Mon espace santé à un proche choisi par l'utilisateur.

Visualisation des images médicales (IRM, radio...) directement dans Mon espace santé.

[Séjour] Alimentation massive du dossier médical de Mon espace santé par les hôpitaux, les médecins de ville, les biologistes et les pharmaciens grâce au programme Séjour.

Montée en charge de la e-prescription et alimentation de Mon espace santé avec des ordonnances structurées et sécurisées, authentifiées par QR code.

Élaboration du Volet de Synthèse Médicale par le médecin traitant pour les patients en ALD.

Possibilité pour les établissements de santé de demander à leur patient de signer électroniquement un document via la messagerie santé de Mon espace santé.

Alimentation automatique des cartes de groupes sanguins.

Enrichissement du catalogue avec de nouveaux services numériques.

Ajout de rubriques spécifiques pour consolider le carnet de santé numérique de l'enfant.

Cette feuille de route est susceptible d'évoluer ; elle sera mise à jour ici :

<https://www.monespacesante.fr/a-propos>

LE RÔLE CENTRAL DE L'USAGER DANS LA GESTION DE SA SANTÉ, VALORISÉ PAR LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION

En partenariat avec le ministère des Solidarités et de la Santé et la MSA, l'Assurance Maladie déploie à compter de début février une **vaste campagne de communication** pour inciter chacun à s'approprier Mon espace santé. Elle présente avec **pédagogie** le service, sa finalité, ses fonctionnalités et sa sécurité.

Portée par le slogan « **Mon espace santé. Vous avez la main sur votre santé.** », elle souligne également le rôle conféré par ce nouveau service aux patients : gérer eux-mêmes leurs données de santé dans des conditions sécurisées.



Film générique de lancement du service

Pour informer les professionnels de santé de l'arrivée du service, la campagne s'articulera autour de plusieurs outils tout au long du mois de février :

- Envoi d'une **newsletter hors-série 3mn consacrée à Mon espace santé** aux médecins, infirmiers et pharmaciens ;
- **E-mailing pour présenter le service aux autres professionnels de santé** ;
- **Article contenant des vidéos sur les principaux cas d'usage** disponibles sur l'espace « professionnels de santé » d'ameli.fr ;
- **Publi-rédactionnels** dans des médias affinitaires ;
- **Campagne sur le web** pour renvoyer vers les contenus en ligne sur l'espace « professionnels de santé » d'ameli.fr.

En parallèle, des contenus pédagogiques, et une campagne promotionnelle seront diffusés. Ils se déclineront d'une part en **chroniques radios** et insertions de **publi-rédactionnels** dans la presse locale pour informer de l'envoi des courriers et emails ainsi que des modalités d'enrôlement ; et d'autre part via une campagne dans des **médias à large audience** déployée à partir de mi-février.

Celle-ci s'appuiera sur :

- **4 spots TV** diffusés sur les principales chaînes nationales et en VOL ;
- **Des insertions dans des titres de la presse** hebdomadaire féminine, presse régionale, presse d'information et presse TV ;
- **Un spot radio**, décliné du film publicitaire, diffusé sur plus de 20 stations
- **Des bannières et vidéo** sur le web, pour renforcer la visibilité de la campagne.

UNE MOBILISATION HISTORIQUE POUR LE SUCCÈS DE MON ESPACE SANTÉ !

« En trois ans, la France a pris le virage du numérique en santé, comme peu d'autres pays l'ont fait. Depuis fin janvier, 66 millions de Français peuvent désormais se connecter à Mon espace santé, un nouveau service public numérique opéré par l'Assurance Maladie et hébergé en France, dans lequel ils peuvent stocker l'ensemble de leurs données de santé et les partager en toute sécurité avec les professionnels qui les suivent. »

Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé

Tous acteurs du développement de la e-santé en France

Ce projet résume toute la philosophie du modèle de santé numérique à la française que nous voulons construire : éthique, citoyen, souverain, solidaire.

Pour le conduire, la puissance publique a uni ses forces avec les professionnels de santé, les établissements de santé, les industriels et les associations d'usagers de la santé autour d'un pacte d'intérêt général. Avec l'ambition que notre système de santé soit à la pointe de l'innovation tout en conservant ses fondamentaux humanistes et solidaires.

C'est ce que permet le modèle d'Etat-plateforme par la mise en commun d'infrastructures publiques clé, sur lesquelles tous les services numériques publics et privés peuvent se construire et se développer rapidement, tout en respectant un cadre de confiance et de sécurité défini par la puissance publique.

À terme, le virage numérique permettra d'améliorer la qualité des soins et la fluidité des parcours avec une

meilleure sécurisation du partage des données de santé. Et les investissements que nous réalisons aujourd'hui dans la e-santé sont autant d'emplois demain pour notre pays. La philosophie de ce virage numérique est claire : d'abord permettre aux Français de devenir acteurs de leur santé en ayant la main sur leurs données de santé en lien, le cas échéant, avec leurs professionnels de santé, mais également stimuler la créativité et l'énergie des entrepreneurs qui feront de notre pays un leader de la e-santé en Europe et dans le monde.

C'est maintenant que ça se joue

Depuis plusieurs mois, nous travaillons main dans la main pour faire de la feuille de route nationale du numérique en santé l'occasion d'un sursaut collectif : déploiement des services numériques socles indispensables, intensification de l'interopérabilité et de la sécurité des systèmes d'information en santé, développement d'une identité numérique de santé pour chaque Français, mise à jour et harmonisation du parc informatique des professionnels et des établissements de santé, accompagnement des entrepreneurs, formation des professionnels de santé, etc. Depuis trois ans, nous avançons ensemble plus rapidement que jamais auparavant. Aujourd'hui, nous sommes prêts pour ce virage numérique en santé en France.

La suite est entre les mains des Français

Le lancement de Mon espace santé donnera le ton des projets à venir. Après une expérimentation réussie

dans trois départements pilotes – la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique et la Somme – la plateforme a été généralisée à l'ensemble du territoire.

Ce nouveau service numérique public offre tout un panel de fonctionnalités pour permettre à chacun d'être mieux soigné : stockage de bilans médicaux, de comptes-rendus, d'ordonnances, une messagerie sécurisée pour protéger les données de santé, et courant 2022, un catalogue d'applications numériques de prévention, de prise de RDV, de télémedecine qui seront référencées par l'État. Mon espace santé a bénéficié de l'accompagnement de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) durant sa conception et celle-ci sera appelée à en contrôler la mise en œuvre. En outre, un réseau national d'acteurs engagés, professionnels ou bénévoles, accompagnera les personnes les plus éloignées du numérique pour que personne ne soit laissé de côté.

En parallèle, nous avons mis en œuvre un comité citoyens réunissant des personnes des quatre coins de la France. Cette expérience de démocratie sanitaire et participative appliquée aux enjeux du numérique est inédite. L'avis produit par ce comité nous donne une véritable feuille de route citoyenne pour piloter les évolutions à venir du service.

Aujourd'hui, nous, acteurs publics et élus, nous engageons à améliorer de façon continue Mon espace santé et à accompagner son déploiement auprès de tous les Français, pour faciliter leur quotidien et renforcer notre souveraineté numérique et sanitaire.

Nous, entreprises, nous engageons à développer des outils numériques innovants conformément aux règles édictées par les pouvoirs publics et à faire référencer nos outils dans cette plateforme.

Nous, professionnels et établissements de santé, dans la mesure de nos moyens, nous engageons à alimenter Mon espace santé et à en faire la pédagogie auprès de nos patients.

Nous, associations d'utilisateurs de la santé, nous veillerons à la sécurité des données et nous contribuerons au respect de l'éthique de cette stratégie, à la transparence de son fonctionnement, ainsi qu'à l'accompagnement de tous les citoyens.

C'est maintenant à vous, citoyens, de vous en emparer !

Alors ensemble, nous ferons de Mon espace santé un pilier de l'avenir de notre système de santé à la française, éthique, citoyen et solidaire.

Signataires

Dominique Pon, Responsable ministériel au numérique en santé.

Laura Létourneau, Déléguée ministérielle au numérique en santé.

Thomas Fatôme, Directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie.

Jacques Lucas, Président de l'Agence du numérique en santé.

Annie Prévot, Directrice de l'Agence du numérique en santé.

Virginie Magnant, Directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Gérard Raymond, Président de France Assos Santé.

Pr Stéphane Oustric, Délégué général au numérique du Conseil national de l'Ordre des médecins.

Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'ordre des pharmaciens.

Patrick Chamboredon, Président du Conseil national de l'ordre des infirmiers.

Isabelle Derrenderinger, Présidente du Conseil national de l'ordre des sages-femmes.

Pascale Mathieu, Présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes.

Éric Prou, Président du Conseil national de l'ordre des pédicures podologues.

William Joubert, Président de l'Union Nationale des Professionnels de Santé.

Jean-Paul Ortiz, Président de Confédération des syndicats médicaux français.

Philippe Wermersch, Président du Syndicat des médecins libéraux.

Patrick Gasser, Président AvenirSpé.

Pascal Gendry, Président AVEC Santé.

Jean-Philippe Masson, Président de la Fédération Nationale des Médecins Radiologues.

François Blanchecotte, Président du Syndicat des biologistes.

Lionel Barrant, Président des Biologistes médicaux.

Philippe Besset, Président de la Fédération des syndicats des pharmaciens de France.

Daniel Guillermin, Président de la Fédération Nationale des Infirmiers.

Sébastien Guerard, Président de la Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs.

Zaynab Riet, Déléguée générale de la Fédération Hospitalière de France.

Lamine Gharbi, Président de la Fédération de l'hospitalisation privée.

Antoine Perrin, Directeur général de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires.

Dr Elisabeth Hubert, Ancienne ministre de la santé – Présidente de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile.

Alain Raoul, Président de Nexem.

Arnaud Billy, Président de la Commission Santé de Numeum.

Francis Mambrini, Président de la Fédération des éditeurs d'informatique médicale

Mostafa Lassik, Président de l'Association des Structures d'Informatique Hospitalières Publiques Autonomes.

William Rolland, e-Health Manager Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales.

Thibault Naline, France digitale health

François Lescure, Président Les entreprises de télémedecine.

Dr Thomas Borel, Directeur des Affaires Scientifiques et RSE Les entreprises du médicament.

Anne Maheust, Directrice Générale Interop'Santé.

Julien Borowczyk, Député [Loire], Vice-président de la commission des Affaires sociales et Président du groupe d'étude Santé et numérique.

Éric Bothorel, Député [Côte d'Armor], membre de la commission des Affaires économiques et de la commission des Affaires européennes.

Fadila Khattabi, Députée [Côte d'Or], présidente de la commission des Affaires sociales.

Thomas Mesnier, Député [Charente], rapporteur général de la commission des Affaires sociales et du budget de la Sécurité sociale.

Stéphanie Rist, Députée [Loiret], membre de la commission des Affaires sociales et rapporteur de la proposition de loi pour l'amélioration du système de santé par la confiance et la simplification.

À PROPOS DE LA DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE AU NUMÉRIQUE EN SANTÉ DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ



Le numérique est un moyen indispensable pour améliorer le système de santé. Il permet de rendre le citoyen acteur, de fluidifier la coordination entre les professionnels de santé et de développer des innovations thérapeutiques et organisationnelles.

Son développement doit se faire dans un cadre de valeurs éthiques et humanistes, propre à la France et à l'Europe. C'est essentiel pour garantir le secret médical, pour ne laisser personne de côté et pour développer un numérique soutenable.

La Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) du Ministère des Solidarités et de la Santé définit la stratégie qui permet d'accélérer le développement du numérique dans ce cadre de valeurs. Elle pilote la mise en œuvre opérationnelle. Elle est garante de la co-construction permanente avec les acteurs de terrain et de la bonne coordination entre les acteurs publics régionaux, nationaux et internationaux.

La DNS expérimente de nouvelles façons de mener une politique publique. Sur le fond, elle prône le modèle d'Etat plateforme, qui permet de profiter des innovations développées par la société civile et le privé tout en garantissant l'intérêt général. Sur la forme, elle implique systématiquement les parties prenantes, en particulier les citoyens, y compris de façon directe. Elle agit avec détermination, courage et cœur. Elle espère que son expérience sera utile à d'autres secteurs ou d'autres pays.

A PROPOS DE L'ASSURANCE MALADIE



Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

A PROPOS DE LA MSA



Avec 26,9 milliards d'euros de prestations versées à 5,5 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

Contacts presse de l'Assurance Maladie

presse.cnam@assurance-maladie.fr

Léo Leroy - 01 72 60 19 89

Céline Robert - Tissot - 01 72 60 13 37

Délégation ministérielle au numérique en santé

Letizia de Bernardi - letizia.de-bernardi@havas.com - 01 58 47 82 41

Jeanne Bariller - jeanne.bariller@havas.com - 01 57 77 73 69

Contacts presse de la MSA

Géraldine Vieuille - vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr - 01 41 63 72 41